

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 14 décembre 2015 à 19 h 00.

PRÉSENTS : M. Marc Dubeau, Maire
M. Mario Godbout, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Lawrence Cassista, Conseiller
M. Jean-François Labranche, Conseiller

ABSENTS : M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Lucie Racine, Conseillère

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, Maire.

Madame Anick Patoine assiste à la séance extraordinaire du Conseil municipal à titre de Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

PUBLIC : 1

RÉS.NO.2015-12-813

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE:

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 19h03 avec l'ordre du jour.
2. L'avis de convocation a été signifié tel que prescrit par le Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

RÉS.NO.2015-12-814

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim adopte l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 14 décembre 2015 tel que présenté par la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière.

RÉS.NO.2015-12-815

ADOPTION DU BUDGET 2016

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier en vertu des articles 954 et suivants du Code municipal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil municipal adopte le budget équilibré pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 et présentant des activités financières de l'ordre de 1 797 883\$ tel que présenté au tableau suivant :

REVENUS

<u>Description</u>	<u>Montant (\$)</u>	<u>(%)</u>
Taxes foncières et tarification	1 296 395	72,11%
Paiement tenant lieu de taxes		
▪ École	7 550	0,42%
▪ Gouvernement du Canada et entreprises	94 080	5,23%
Services rendus		
▪ Location de salle, photocopie, etc	27 240	1,5%
Impositions de droits	61 000	3,4%
Amendes et pénalités	1 500	0,08%
Intérêts (arrérages)	5 500	0,3%
Autres revenus	247 000	13,74%
Transferts		
▪ Redevances matières résiduelles	10 000	0,56%
▪ Ententes partages et autres	47 618	2,65%
Total des revenus	1 797 883	100%

DÉPENSES

<u>Description</u>	<u>Montant (\$)</u>	<u>(%)</u>
Administration générale		
▪ Conseil municipal	83 915	
▪ Gestion financière	218 798	
▪ Greffe	2 300	
▪ Évaluation	19 140	
▪ Autres	129 970	
Sous-total	454 123	25,26%
Sécurité publique		
▪ Police	109 105	
▪ Sécurité civile	9 880	
▪ Incendie	92 200	
Sous-total	211 185	11,75%
Transport routier		
▪ Voirie municipale	168 585	
▪ Enlèvement de la neige	216 080	
▪ Éclairage des rues	18 500	
▪ Circulation	2 500	
▪ Transport collectif	9 460	
Sous-total	415 125	23,09%
Hygiène du milieu		
▪ Purification et traitement de l'eau	51 835	
▪ Réseau de distribution de l'eau	25 800	
▪ Réseau d'égout	79 015	
▪ Matières résiduelles	137 850	
Sous-total	294 500	16,38%
Santé et bien-être (OMH)	2 500	0,14%

Aménagement et urbanisme	87 460	4,86%
Loisirs et culture		
▪ Aréna et patinoire	42 995	
▪ Piscine	25 675	
▪ Parcs et terrain de jeux	61 015	
▪ Bibliothèque	14 805	
▪ Autres activités	3 600	
Sous-total	148 090	8,24%
Frais de financement		
▪ Intérêts sur la dette	36 095	
▪ Intérêts/emprunts temporaires	11 000	
▪ Remboursement en capital	250 175	
Sous-total	297 270	16,53%
Dépenses en immobilisation	8 000	0,44%
Moins affectation	(120 370)	-6,7%
Total des dépenses	1 797 883	100%

2. Le présent budget soit transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire dans les 60 jours de la présente adoption.

RÉS.NO.2015-12-816

ADOPTER LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

ATTENDU QUE la Municipalité doit également adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le Conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisation, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016, tel que présenté au tableau suivant :

Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

	2016	2017	2018	Financement	
				Emprunt	Subvention
Réfection des infrastructures du chemin du Trait-Carré	615 248 \$			À l'ensemble	-
Réfection (Route des Carrières)	480 000 \$			Fonds local réservé à certaines voies publiques	
Construction du réservoir d'eau potable-Secteur village		1 941 165 \$		À l'ensemble	TECQ PRIMEAU
Réfection des infrastructures souterraines-Rue du Moulin		550 000 \$		À l'ensemble	PRIMEAU
Réfection du chemin du Cap-Tourmente			1 500 000 \$	À l'ensemble	À valider
Total	1 095 248 \$	2 491 165 \$	1 500 000 \$		

2. Les travaux prévus au programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018 ne créent aucune obligation quant à l'échéance et aux modalités de réalisation desdits travaux.

RÉS.NO.2015-12-817

ADOPTER LE RÈGLEMENT #383-2015 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES, TAXES SPÉCIALES ET COMPENSATIONS MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le budget de l'exercice financier 2016 en date du 7 décembre 2015;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la Municipalité de Saint-Joachim, toute somme de deniers nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement numéro 383-2014 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2016;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

1. Le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim adopte le Règlement n°383-2015 imposant le taux de taxes, taxes spéciales et compensations municipales pour l'exercice financier 2016, lequel abroge les règlements suivants :
 - a. Règlement n°122-84 permettant d'imposer les taxes foncières par simple résolution;
 - b. Règlement n°259-98 établissant les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des tarifs de compensation;
 - c. Règlement n°374-2014 déterminant les taxes (autres que la taxe foncière) ainsi que les tarifs de compensation pour l'aqueduc, l'enlèvement et la disposition des ordures et l'assainissement des eaux usées;
 - d. Tout autre règlement de taxes foncières, taxes spéciales, de tarifs et compensations ainsi que toute autre disposition incompatible avec le présent règlement.
2. Le Règlement n°383-2015 fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

RÉS.NO.2015-12-818

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 14 décembre 2015 à 19h20.

N.B. Je, Marc Dubeau, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec.

Marc Dubeau, Maire

Marc Dubeau, Maire

Anick Patoine, Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière